

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 09/10/2024 - 26705 - 2021 B 03639 - 899 802 912 - KC LABREDE

KC LABREDE
SAS au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 899 802 912,
dont le siège social est situé : 7 ALL DE L AGROSTIS, ZONE DES GRANDS PINS, 33640
AYGUEMORTE-LES-GRAVES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024,
le 10 septembre,
à 14 heures,

Au siège social, 7 ALL DE L AGROSTIS, ZONE DES GRANDS PINS, 33640 AYGUEMORTE-LES-GRAVES

Les associés de la société KC LABREDE, SAS au capital de 5 000 euros, divisé en 5 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présentes :

- La société DROPFIT, représentée par Monsieur Bruno RAVAUX, propriétaire de 1 250 actions
- La société EMNESS, représentée par Madame Emmanuelle MITHOUARD, propriétaire de 250 actions
- La société TOMFIT, représentée par Monsieur Thomas BRUZAC, propriétaire de 1 250 actions
- La société KAGI FITNESS, représentée par Monsieur Gilles FLOHIC, propriétaire de 1 500 actions
- La société MZFIT, représentée par Monsieur Michael ZORZANO, propriétaire de 375 actions
- La société SKILLSFIT, représentée par Monsieur Alan LEFEVRE, propriétaire de 375 actions

seules associées et représentant ainsi la totalité des 5 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société KAGI FITNESS, représentée par Monsieur Gilles FLOHIC.

La Présidente ainsi désignée met à la disposition des associées :

- le rapport de la Présidente sur les questions à l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associées de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de nouveaux Dirigeants ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport.

Puis, la Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale :

Acte la nomination de **La société SAS MZFIT**, SAS au capital de 80 000 euros, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 932 416 464, dont le siège social est situé : 2 RUE DES GRIVES - LOTISSEMENT LES JARDINS DE CALENS 33640 BEAUTIRAN, représentée par Monsieur Michael ZORZANO, à compter du 10 septembre 2024 pour une durée illimitée, qui occupera la fonction de Directrice générale déléguée.

La société SAS MZFIT disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Acte la nomination de **La société SAS SKILLSFIT**, SAS au capital de 80 000 euros, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 932 432 081, dont le siège social est situé : 23 CHEMIN DU PAS DU COURAUD, A, 33650 SAINT-SELVE, représentée par Monsieur Alan LEFEVRE, à compter du 10 septembre 2024 pour une durée illimitée, qui occupera la fonction de Directrice générale déléguée.

La société SAS SKILLSFIT disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Les frais engagés pour le compte de la société pourront être remboursés sur présentation de justificatif. La rémunération des fonctions fera éventuellement l'objet d'une délibération ultérieure.

Monsieur Michael ZORZANO représentant la société SAS MZFIT et Monsieur Alan LEFEVRE représentant la société SAS SKILLSFIT, intervenant aux présentes, déclarent accepter leurs nouvelles fonctions et n'être frappés d'aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Les Dirigeantes

Zone de signature